

glandulaires des nerfs glandulaires qui s'opposent à la sécrétion; le jaborandi, au contraire, agit dans le sens de la corde du tympan excitée, c'est-à-dire paralyse ou modère l'action des ganglions et nerfs glandulaires, d'où l'hypersécrétion, la salivation. L'antagonisme existe pour l'atropine et le jaborandi, comme il existe entre le mode d'action de la corde du tympan et des ganglions des nerfs glandulaires.

On remarquera que dans cette explication physiologique il n'est nullement nécessaire de faire intervenir les vaso-moteurs et l'expérience de M. Carville avait montré que l'action du jaborandi s'exerce sur la glande sous maxillaire en dehors de l'action des nerfs vaso-moteurs.

L'expérimentation et la théorie sont donc d'accord en ce qui concerne la sécrétion salivaire des glandes sous-maxillaires.

Nous pouvons maintenant revenir sur le point capital de la communication de M. Vulpian, c'est-à-dire sur l'action antagoniste de l'atropine et du jaborandi par rapport à la sécrétion sudorale. L'atropine arrête ou amoindrit les effets sudorifiques du jaborandi, le fait est expérimentalement démontré; nous pensons, comme M. Vulpian, que l'analogie des phénomènes cliniques et expérimentaux autorise à concevoir des comparaisons physiologiques et anatomiques par rapport à la fonction sécrétoire des glandes sudoripares comparée à celle des glandes salivaires.

Les phénomènes que nous avons signalés pour les glandes salivaires, lorsqu'un animal est soumis à l'action du jaborandi et de l'atropine se reproduisent pour la sécrétion de la sueur; l'atropine arrête l'action du jaborandi, ces deux substances influent en sens contraire sur les nerfs sécréteurs, et par suite on peut supposer que les glandes sudoripares, comme les glandes salivaires, reçoivent des nerfs qui modèrent l'action des ganglions et des nerfs qui déterminent le tonus glandulaire, en d'autres termes, pour les glandes sudorales comme pour les glandes salivaires, l'action des nerfs vaso-moteurs